

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030414 – AFR 54/051/2003

Action complémentaire sur l'AU 178/03 (AFR 54/046/2003 du 20 juin 2003)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS / DÉTENTION AU SECRET

SOUDAN

Abbas El Tigani (h), 26 ans, étudiant

personne libérée :

Gamar Eldin Mohammed Eisa (h), 35 ans, étudiant

Londres, le 27 juin 2003

Gamar Eldin Mohammed Eisa a été libéré sans avoir été inculpé. Cet homme était maintenu en détention au secret par les forces de sécurité depuis le 10 juin. Cependant, Amnesty International reste préoccupée par la sécurité d'Abbas El Tigani, toujours détenu au secret, car il risque d'être soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements.

Abbas El Tigani a été arrêté le 29 mai par des agents des forces de sécurité vêtus en civil. Étudiant en dernière année à l'Université El Nilein, à Khartoum, il est membre du bureau directeur du Syndicat des étudiants du Darfour. À la suite de l'arrestation d'Abbas El Tigani, les neuf autres personnes composant ce bureau seraient entrées dans la clandestinité de peur de subir le même sort.

Ce syndicat représente les étudiants du Darfour dans toutes les universités du pays. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a empêché cette organisation d'exercer ses activités, affirmant qu'elle était sous le contrôle du Congrès national populaire (CNP), un parti d'opposition. Depuis peu, le syndicat a recommencé à travailler et se prépare actuellement à élire ses représentants. Cependant, selon les informations recueillies, le gouvernement craint que les personnes qui seront élues ne soutiennent pas le parti actuellement au pouvoir.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- faites part de votre préoccupation quant à la sécurité d'Abbas El Tigani, détenu au secret depuis son arrestation par les forces de sécurité à Khartoum ;
- cherchez à obtenir des autorités soudanaises l'assurance que cet étudiant ne sera pas torturé, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;
- exhortez les autorités à lui permettre, immédiatement et sans restriction, d'entrer en contact avec ses proches, de consulter un avocat et de bénéficier des soins médicaux éventuellement requis par son état de santé ;
- engagez le gouvernement à respecter les dispositions de l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel le Soudan est partie, en libérant cet homme immédiatement, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi et qu'il soit jugé dans les plus brefs délais dans le cadre d'un procès équitable, conformément aux normes internationales.

**APPELS À :**

**Premier vice-président :**

Mr Ali Osman Mohamed Taha  
First Vice-Président  
People's Palace  
PO Box 281  
Khartoum, Soudan

**Télégrammes :** First Vice-President, Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 11 771651 / 779977

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Votre Excellence,*

**Ministre de la Justice et procureur général :**

Mr Ali Mohamed Osman Yassin  
Minister of Justice and Attorney General  
Ministry of Justice  
Khartoum, Soudan

**Télégrammes :** Justice Minister, Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 11 771479

**Formule d'appel :** *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

**Ministre des Affaires étrangères :**

Mr Mustafa Osman Ismail  
Minister of Foreign Affairs  
Ministry of Foreign Affairs  
PO Box 873  
Khartoum, Soudan

**Télégrammes :** Foreign Minister, Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 11 779383

**Formule d'appel :** *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

**COPIES À :**

**Conseil Consultatif sur les droits humains :**

Dr Yasir Sid Ahmed  
Advisory Council for Human Rights  
PO Box 302  
Khartoum, Soudan

**Fax :** +249 11 779173 / 770883

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 8 AOÛT 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*